

Produire en maraîchage biologique (AB)

Pour qui est cette formation?

Pour les porteurs d'installation en tant que producteur maraicher ou salariat.

Les conditions d'accès?

Être âgé de plus de 18 ans



Mettre en œuvre les opérations de maraîchage biologique



Le contenu:

- Travail du sol et ses amendements, mise en place des cultures (fertilisation, désherbage, protection des cultures, irrigation)
- Planifier les cultures
- Assurer les semis
- Maitriser les maladies
- · La récolte, le stockage et la vente
- Réglementation



Modalités pédagogiques et d'alternance :

Formation en présentiel. Dates: d'octobre à juin. Durée: 273 heures.

238h en centre, minimum 35h en période de formation

en entreprise..



Evaluation et validation du diplôme :

Validation de l'UC 3 BP REA (évaluation par une mise en situation professionnelle).



Et après?

MÉTIERS VISÉS:

Chef d'entreprise, salarié

POURSUITE D'ÉTUDES:

• Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (REA) - (complet)



Modalités d'entrée en formation :

Inscription, entretien de motivation avec le formateur référent



Tarif et financement :

13€ / heure (centre)

Selon le statut du candidat, plusieurs financements mobilisables: CPF, pôle emploi, Transition Pro...



Le CFPPA de VENOURS vous accompagne pour le dossier de financement



Informations pratiques:

Hébergement et restauration possible sur le site selon les places disponibles.

Formation et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

Gare ferroviaire à proximité.

TAUX DE RÉUSSITE AUX **EXAMENS EN 2023**

TAUX D'INSERTION

TAUX D'APPRÉCIATION



05.49.43.95.33 / cfppa.venours@educagri.fr

CFPPA de VENOURS - 86480 ROUILLÉ

Réponse sous 8 jours

